

Réunion ordinaire du jeudi 29 juin 2017

L'an deux mil dix sept, le jeudi 29 juin, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par Mme Christiane BARRIEU, Maire Adjoint,

Etaient présents : Mmes et MM BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, DESPAX Véronique, CLAVERIE Floriane, FIEFVET Guillaume, , DOZE, Marlène, LAURY Olivier, RAGARU Agnès.

Conseillers excusés : M. DESCOUSSE Alain, pouvoir à M. Guy LAPEYRE
GUILLORY Laurence, pouvoir à Mme Christiane BARRIEU
PEYRET Jean-Jacques, pouvoir à M. René PETIT

Secrétariat de séance : Mme RIVIERE Pascale (14 voix), Mme RAGARU Agnès pour co-secrétariat 1 voix.

Madame RIVIERE Pascale est désignée.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2017 :

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 14

Ordre du jour :

- **Tirage au sort des jurés d'Assises :**

En présence de M. Olivier Souard, Maire d'Antras, il a été procédé à la désignation des jurés d'Assises : pour la commune d'Antras, Mme Béatrice Gaston et pour la commune de Jégun M. Edgar MANGE et M. Jean Louis GAGE ont été tirés au sort.

- **Informations diverses :**

Madame BARRIEU fait part des remerciements des familles endeuillées :

- Famille RAGARU pour le décès de M. Jean Charles PETIT
- Famille GARCIA pour le décès de Mme Amparo GARCIA
- Famille MARMOUYET-BORTOLONI le décès de Mme Georgette MARMOUYET
- Mme Elisabeth MITTERAND pour le décès de Mme Lydie DUPUY

Mme Barrieu fait aussi part des remerciements de Mme Maryse DAUSSIN pour la petite réunion organisée à l'occasion de son départ à la retraite.

- **Comptes rendus :**

Mme Christiane BARRIEU fait le **compte rendu du conseil d'école** qui s'est tenu le 15/06/2017 sous la présidence de Mme Cécile Andrieu, directrice, en présence de Maryse DELLAC, Vice Présidence de la communauté d'agglomération.

Les effectifs prévus pour la rentrée sont de 116 enfants dont 6 en très petite section.

Le bilan sur le projet d'accueil de 2 groupes de 6 élèves de Lescout est très positif et sera reconduit à la rentrée. Le bilan des sorties a été fait avec la colline aux marmottes pour les maternelles, la ferme de Laoueillé à Pouylebon pour les CP-CE. Les CM ont fait une classe de neige et une sortie vélo après une initiation à la sécurité routière. Ils ont aussi été formés aux gestes de premiers secours par les Pompiers.

Il y aura 6 classes à la rentrée avec un effectif de 21 enfants par classe au maximum compte tenu des inscriptions.

Une discussion a été ouverte sur le retour éventuel à la semaine de 4 jours, pour le moment aucune modification n'est prévue pour l'instant et Mme DELLAC a indiqué qu'il y avait une volonté d'harmoniser ce choix au niveau de la communauté d'agglomération.

M. Philippe Biaute fait le **compte rendu du conseil communautaire** du 22/06/2017.

Il s'agissait de régler beaucoup de dossiers administratifs, dont une modification des statuts qui sera évoquée plus tard à l'occasion des délibérations.

La communauté d'agglomération a accordé sa garantie d'emprunt à Lescout pour un prêt de 600.000 €.

Mme Agnès RAGARU indique que le site internet de la communauté d'agglomération n'est pas mis à jour des derniers conseils communautaires.

Mme Christiane BARRIEU fait le compte rendu du **conseil syndical du SICTOM Centre** qui s'est tenu le 09/06/2017 à Lasseube Propre. Les instances ont été réélues en raison de la fusion Grand Auch et Cœur de Gascogne : M. Jacques FAUBEC a été réélu président, MM FRIEDEL et SANPASTOUS sont vices présidents.

Le compte administratif a été adopté avec un résultat de l'année de 33 033 € en fonctionnement et de -18 300 € en investissement, en intégrant les reports des années antérieures les résultats sont de 520 514 en fonctionnement et de 42 518 en investissement.

Le rapport annuel 2016 a été approuvé avec les objectifs suivants : réduire de 10% les déchets avant 2020 par rapport à 2010, recycler 55% des déchets en 2020 et réduire de 30% les déchets stockés ou incinérés.

La déchetterie de Jegun, ouverte du lundi au vendredi de 14h à 18h a accueilli 4 794 visiteurs en 2016 et a récupéré 448 tonnes de déchets.

Le taux de la TEOM est maintenu pour 2017 à 14.2%.

M. René PETIT fait le **point sur les travaux**. Les travaux de la salle de **judo** avancent et les opérations de réception des travaux sont prévues pour la dernière semaine de juillet.

Au cours de l'été, une nouvelle tranche de consolidation du **mur du bastion** sera entreprise ainsi que le piquetage des murs sous la mairie. Mme Agnès RAGARU demande si ces travaux sous la mairie ne seront pas gênants pour le restaurant, M. René PETIT lui indique que les travaux seront faits les jours de fermeture de l'établissement.

Les travaux de remise en état de la croix seront engagés au cours de l'été pour un montant de 15 553 €HT.

Mme Agnès RAGARU demande si sous la halle, on ne pourrait pas installer un panneau réservé à la vie associative.

Pour les travaux de l'école, l'esquisse devrait être finalisée début juillet et une réunion pour présenter le projet se tiendra le mercredi 12/07 à 18h30 à la mairie.

- **Délibérations** :

Choix entreprise programme de voirie 2017 :

M. Guy LAPEYRE indique que l'entreprise TPG Travaux Publics de Gascogne est la mieux disante avec une offre à 30 518 € HT. Les travaux devraient être exécutés en septembre octobre.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 14

M. Guillaume FIEFVET demande si les travaux de réempierrage de Vassevin sont terminés car il a constaté un creusement. M. Guy LAPEYRE lui indique que les travaux ont été interrompus en raison des moissons et reprendront bientôt pour faire la boue, ce sera l'occasion de vérifier les creusements.

Avenants salle de judo :

M. René PETIT indique que des avenants sont nécessaires :

- pour l'entreprise DAZEAS, avec une moins value pour la non installation de sièges rabattables et pour l'installation d'une porte coupe feu 2H, soit au total une plus value de 14.95 € HT
- pour l'entreprise FOURCAT, un avenant de 1 099.50 €HT est proposé correspondant à la réalisation d'une trappe d'accès à la VMC et d'un plafond et d'une cloison coupe feu.
- à la demande de la mairie une grille garde corps et une grille de défense pour la fenêtre de salle en dessous ont été demandées pour un montant de 989.96 €HT.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 14

Validation du projet assainissement :

M. Guy LAPEYRE présente le projet assainissement tel qu'il a été arrêté à l'occasion de la réunion du 22/06/2017 avec M. DANCE, l'agence de l'eau, le Satèse.

Les travaux sont estimés à 169 334.50 €HT et comprennent la réhabilitation du réseau, la réhabilitation du poste de refoulement de la salle des sports et de celui de Vassevin et les travaux d'optimisation de la station.

Mme Pascale RIVIERE demande la durée prévisible des travaux, M. LAPEYRE lui indique que les travaux seront réalisés dans l'année si possible. Mme Agnès RAGARU demande pourquoi les prix diffèrent de la première étude. M. LAPEYRE indique que des options différentes ont été retenues comme le choix d'utiliser un compacteur plutôt qu'un dégrillage manuel à la station, ou l'attente pour la télégestion en raison du transfert vers la communauté d'agglomération dans deux ans. M. Guillaume FIEFVET demande comment sera géré le personnel en charge de la station lors de ce transfert, M. LAPEYRE indique que pour le moment on n'en sait rien encore mais que l'on peut penser que ce sera par le biais de remboursement d'heures.

Mme Christaine BARRIEU demande au conseil de se prononcer sur cette estimation du projet, d'autoriser le Maire à faire les demandes de subventions et à lancer la consultation des entreprises.

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

Modification des statuts de la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne :

Ces modifications portent sur les points suivants :

- Le retrait de la compétence OPAH : cette compétence inscrite dans les statuts de Cœur de Gascogne a été intégrée dans les statuts communs alors qu'une opération en cours est portée par la mairie d'Auch. Il est proposé de retirer cette compétence à l'agglomération.
- La maison du Logement est soutenue financièrement par la commune d'Auch et l'agglomération alors que seule cette dernière a la compétence. Pour permettre à la mairie d'Auch de continuer à participer au financement (actuellement c'est 80% des

aides) il est proposé de retirer la compétence « maison du Logement » des statuts de l'agglomération.

- A l'occasion de cette révision des statuts, il est aussi proposé d'anticiper la prise de compétence GEMAPI avant la date obligatoire du 01/01/2018
- La dernière modification porte sur la définition de l'intérêt communautaire qui pourra faire l'objet de délibérations spécifiques sans être inscrites dans les statuts. Cette disposition permettra à l'assemblée de conserver la gestion de l'intérêt communautaire dans le cadre d'une procédure administrative plus souple.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 14

- **Questions diverses :**

Mme Christiane BARRIEU indique que le jury des villages fleuris est passé à Jégun la semaine dernière. Mme Floriane CLAVERIE demande si l'on sait déjà la récompense attribuée, Mme BARRIEU précise que les résultats sont attendus pour la fin de l'année.

Mme Agnès RAGARU dit qu'il est dommage que le village ne soit pas davantage fleuri, elle regrette que lors des travaux rue Saint Nicolas, il n'ait pas installé de jardinières. M. Guy LAPEYRE lui répond que partout où les riverains en ont fait la demande, cela a été réalisé.

M. Guillaume FIEFVET suggère de planter des érigérons ou des valérianes rustiques et peu gourmandes en eau.

Mme Agnès RAGARU demande où on en est du marché le mercredi. M. René PETIT explique que le boucher et le volailler sont revenus sous la halle, quant au primeur il était absent le dernier mercredi. Mme RAGARU dit qu'elle souhaiterait voir de nouveaux commerçants animer ce marché et qu'elle est prête à travailler dans ce sens, notamment en distribuant des tracts. Elle indique aussi qu'elle regrette que la mairie n'ait pas aidé le boulanger lorsqu'il était en difficulté, Mme RIVIERE lui dit qu'il est très difficile pour une commune d'intervenir dans le commerce local surtout quant il y a concurrence.

Mme Agnès RAGARU revient sur une idée qu'elle a déjà formulée de faire un accueil pour les nouveaux arrivants en septembre. Mme Christiane BARRIEU lui rappelle la réponse déjà formulée par M. le Maire à savoir que la cérémonie des vœux où tous les Jégunois sont invités par un message dans leur boîte à lettre lui paraît un moment où ces échanges peuvent être réalisés. Elle dit que l'on pourrait faire un rappel dans le bulletin municipal pour rappeler aux nouveaux habitants de venir se présenter à la Mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme Barrieu déclare la séance close.
Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22H32.